

Comment faire pour avoir la garde de sa fille

Par ladil, le 23/06/2015 à 11:25

Bonjour , j'ai actuellement une fille de 18 mois. son père et moi somme séparer depuis peu. Mais nous n'avons jamais était déclarer ensemble , il a toujours garder un appartement a son nom. Mais nous vivions ensemble dans mon appartement. Il s'occuper de sa fille quand je lui demander, mais sinon il se couche a pas d'heurs, genre 1h 2h du matin et sa tout le temps, il se lève a midi voir plus. sans travail.. Je travaille depuis peu, ma fille va a la créche la journée. Lui et moi n'avons pas parler de garde , mais je ne veut pas de garde alternée (1 semaine sur 2) a la limite un weekend sur 2. J'ai une organisation avec ma fille, c'est moi qui m'en occupe depuis quelle est née, c'est moi qui subvient a tout c'est besoin .

Pensez vous que je devrais prendre les devants et demander la garde ? Je ne c'est pas comment m'y prendre, je travaille un mi-temps, je n'ai pas forcément les revenus pour engager un avocat.

Merci de me conseiller ou si vs avait vécu des situation identiques.

Merci d'avance

Par Paule276, le 28/06/2015 à 08:11

Bonjour,

je ne connais pas les obligations légales hors mariage sur la garde de l'enfant à partir du moment où il y a séparation ; je crois que vous êtes obligée de saisir le Juge aux Affaires familiales (JAF)..... pour vous renseigner même sans moyen financier, il y a toujours des maisons du droit où vous pouvez avoir des conseils juridiques gratuits sur votre situation. Chercher sur internet la plus proche de chez vous.

Bien cordialement